



### **Halte Aux Marées Vertes**

André Ollivro, co-président  
11, rue du Stade  
22120 Pommeret



### **Sauvegarde du Trégor**

Yves-Marie Le Lay, président  
Ti an Oll  
22310 Plestin-les-Grèves

**le 26 avril 2019**

Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc  
Monsieur Ponséro, conservateur  
Maison de la Baie  
Rue Etoile  
22120 Hillion

Monsieur,

nous apprenons par la presse que la Réserve Naturelle de la Baie de Saint-Brieuc va durcir la verbalisation des infractions commises par des particuliers sur l'ensemble de son territoire dont vous assurez la gestion. Nos associations comprennent bien qu'il faille en venir à de telles mesures dissuasives pour protéger la richesse de la faune et la flore de ce secteur protégé.

Dans la liste non exhaustive de ces infractions, sont citées la non tenue en laisse de chiens, la pratique d'une activité nautique et un feu de bivouac. Par contre, nous ne trouvons nulle part, mention faite de l'impact massif de la présence des marées vertes dans l'eau et leur échouage sur l'estran. Pourtant, leurs effets sont bien connus et documentés par la littérature scientifique : anoxie du milieu, production de sulfure d'hydrogène et imprégnation durable des sédiments. Comme nos associations ont pu le constater elles-mêmes sur le territoire de la réserve, ce sont des hectares d'espaces naturels protégés qui sont affectés avec la destruction systématique par intoxication de toute vie dans ces milieux dont vous soulignez par ailleurs la très grande richesse biologique. Nous nous permettons de vous rappeler que des dizaines de sangliers y sont morts en 2011, qu'un jogger plus récemment n'a pas survécu à la traversée du Gouessant à marée basse. Comment dans ces conditions, les espèces arénicoles en contact permanent avec ce gaz toxique pourraient-elles survivre ?

Ces dommages nous apparaissent incomparablement plus graves que ceux occasionnés par un chien sur la plage, un promeneur dans l'estuaire, ou un kite-surf en fond de baie. Et pourtant, la Réserve Naturelle et son gestionnaire ne les prennent pas en compte. La responsabilité de cette pollution par les marées vertes étant juridiquement reconnue depuis 2007 et confirmée en 2009, leurs auteurs commettent de fait une infraction qui mériterait d'être sanctionnée à la hauteur de la gravité des dommages occasionnés à cette riche biodiversité que la Réserve a mission de préserver.

Voilà pourquoi, devant la précocité des échouages d'algues dans la baie de Saint-Brieuc cette année, nous vous demandons de prendre enfin et rapidement toutes les dispositions pour que cesse l'impunité d'un demi-siècle déjà dont jouissent les auteurs de cette pollution. Etant clairement identifiés, qu'ils soient représentants de l'Etat ou organisations professionnelles, la législation nationale encadrant le rôle, la fonction et les actions d'une réserve naturelle vous donne les moyens d'ester en justice contre eux pour que cessent au plus vite ces très graves atteintes à la biodiversité et que soit obtenue réparation de ces dommages. Au moment où vient d'être publié un rapport particulièrement alarmant sur

la disparition massive d'espèces partout dans le monde, comment admettre aujourd'hui que dans une réserve naturelle classée, perdure depuis si longtemps cet état de fait si préjudiciable à la faune et à la flore ? Si comme nos associations, vous ne vous résignez pas à réduire la biodiversité, que ce soit à Saint-Brieuc ou ailleurs, à quelques slogans ou belles images sur papier glacé, si, comme pour elles, elle est au cœur de vos préoccupations, nous ne doutons pas que ce courrier retienne toute votre attention.

Soyez assuré, Monsieur, de notre considération.